

## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué en séance publique, le Mercredi 15 Janvier 2025,  
à 18h45, à la salle de la mairie  
À Dampierre sur le Doubs,

Le 15 Janvier 2025,  
Le Maire,  
GENIN Yanick

Ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 Novembre 2024
- Délibération de principe sur la dissolution du SIVU des ESSARTS
- Demande d'achat des parcelles cadastrées B1201 et B1202
- Courrier relatif à la vitesse excessive rue des écoles
- Suivi des dossiers en cours
- Informations SIVOM/SIVU
- Questions diverses

### **RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL** **SÉANCE DU 15 JANVIER 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ le QUINZE JANVIER à 18h45, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yanick GENIN, Maire.

**Présents** : Mesdames, CHARRIER Béatrice, EGGENSPILLER Muriel, ROUX Katy, ANDRIEUX Marie-Hélène et Messieurs BONNOT Pierre-Marie, GANARD Michel, GENIN Yanick, LARRIERE Thierry, MITTON André, RENAUD Jean-Claude et VADAM Pascal.

**Procurations** : 0

**Absents excusés** : 0

**Secrétaire** : Béatrice CHARRIER

Ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance
  - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 Novembre 2024
  - Délibération de principe sur la dissolution du SIVU des ESSARTS
  - Demande d'achat des parcelles cadastrées B1201 et B1202
  - Courrier relatif à la vitesse excessive rue des écoles
  - Suivi des dossiers en cours
  - Informations SIVOM/SIVU
  - Questions diverses
-

## **1. Désignation du secrétaire de séance**

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil nomme Madame CHARRIER Béatrice pour remplir les fonctions de secrétaire.

## **2. Approbation du conseil municipal du 20 Novembre 2024**

Le projet de procès-verbal de la réunion du 20 Novembre 2024 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'adoption du Conseil.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 20 Novembre 2024

## **3. Délibération 2025-001 : Délibération de principe sur la dissolution du SIVU des Essarts**

Depuis plusieurs années le SIVU ne répond plus correctement aux besoins des communes membres (manque d'effectif, matériel vieillissant, contrainte de rotation sur 4 communes...)

La dissolution du SIVU a été régulièrement évoquée ces dernières années.

Les quatre Maires des communes concernées se sont réunis le 3 juin 2024 à Étouvans pour définir une stratégie commune et partagée. Cette réunion a permis de définir la trajectoire suivante :

- Dissolution programmée et ordonnée plutôt que subie.
- Date prévisionnelle fixée au 31 décembre 2025, ce qui laisse le temps pour chaque commune de préparer l'après, tout en finalisant le tout avant la fin du mandat municipal.
- Maintien des budgets et du niveau de service jusqu'à la dissolution.

Bien que cette démarche n'entache pas la volonté claire des communes de maintenir et de renforcer la coopération intercommunale, en offrant une grande flexibilité (convention de prêt ou de location de matériel, renfort d'agents, investissement concerté...)

Un rendez-vous a eu lieu en Sous-Préfecture de Montbéliard le 03 septembre 2024 avec les quatre Maires afin d'appréhender le cadre législatif et réglementaire de la procédure.

Aucune contre-indication n'a été soulevée.

Un second rendez-vous a eu lieu avec le Directeur du Centre de Gestion le 1er octobre 2024 concernant cette fois-ci l'analyse de la situation des agents et les obligations des communes. Là encore aucun point bloquant particulier n'a été relevé.

La règle de base est la répartition entre les communes membres des actifs, des passifs, de la reprise des résultats et de la répartition des agents.

Étapes de procédure de dissolution du SIVU :

- Délibération de principe des conseils municipaux des communes membres approuvant le principe d'une dissolution au 31 décembre 2025.

- Une seconde étape (durant le premier semestre de l'année 2025) avec le travail du conseil syndical en lien avec les Maires des communes membres pour proposer les modalités de liquidation.

- Une seconde délibération (courant 2025) évoquant les conditions de liquidation prises par les conseils municipaux fixant les modalités de liquidation pour proposition à Monsieur le Préfet.

La dissolution du SIVU sera enfin actée par arrêté préfectoral qui fixera toutes les modalités.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5212-33 et L5211-26,

L'exposé du Maire entendu et après délibération, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le principe de la dissolution du SIVU des Essarts au 31 décembre 2025,

- CHARGE Monsieur le Maire de participer à déterminer les conditions précises de la liquidation en collaboration avec le Conseil syndical du SIVU des Essarts et Messieurs les Maires des communes membres, conditions qui seront soumises au Conseil Municipal de Dampierre sur le Doubs pour approbation lors d'une prochaine séance.

Adopté à l'unanimité ou à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa du contrôle de légalité : 21.01.2025

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE du 15 JANVIER 2025

**Points n'ayant pas donné lieu à délibération**

- **Demande d'achat parcelles cadastrées B1201 et B1202**

La question a été posée par un habitant de la commune : les parcelles cadastrées B1201 et B1202 seraient-elles à vendre ?

Le conseil municipal propose de rencontrer cette personne en lui exposant quelques conditions telles que l'ouverture du mur côté route et la construction d'une barrière pour délimiter la parcelle avec celle du SIVOM.

L'information sera présentée au SIVOM lors du prochain Conseil Syndical.

- **Vitesse excessive rue des Écoles**

Le courrier d'un riverain a été envoyé en recommandé à la Mairie concernant la vitesse excessive rue des Écoles.

Le conseil municipal propose dans un premier temps de contacter la gendarmerie pour des interventions dans cette rue.

La commission voirie pourrait également étudier la pose d'écluses.

- **Dossier en cours**

Une réunion a eu lieu le 08/01/2025 avec les services de PMA ainsi que le Département concernant les travaux de la rue de Pruneville. Un rendez-vous est à prévoir avec Madame BONNET Émilie afin d'évoquer les limites de terrain. Le début de la réalisation des travaux est estimé entre Avril et Mai 2025.

- **Informations SIVOM/SIVU**

- SIVU : Récapitulatif des heures pour Dampierre sur le Doubs : -25.00 heures
- SIVOM : M. RENAUD démissionne de sa fonction de donneur d'ordre des employés.
- **Divers :**
- Passage à la fibre : une information est à diffuser dans les boîtes aux lettres, concernant la permanence qui se tiendra le 30 Janvier 2025 de 9h30 à 12h00 d'un responsable.
- Interdiction d'avoir deux bouteilles de gaz dorénavant à la salle « La Communale ». La bouteille de remplacement sera stockée ailleurs.
- Mutuelle PMA : Les affiches fournies seront affichées dans la commune.
- Les vœux du Maire se dérouleront le dimanche 19 Janvier 2025 à 10h30
- Concernant le cimetière, il reste neuf places à documenter ; un règlement est en cours de projet.

L'ordre du jour étant écoulé. La séance est levée à 20h09

**COMMUNE DE DAMPIERRE SUR LE DOUBS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 15 Janvier 2025**

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ET DECISIONS**

Les délibérations suivantes ont été examinées au cours de cette séance et peuvent être consultées au secrétariat de mairie :

2025_001	Délibération de principe sur la dissolution du SIVU des Essarts

En application de l'article L.2121.25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal lors de la présente séance a été affichée à la Mairie le 15 Janvier 2025.